

AR Prefecture

017-200041614-20240716-2024_07_02-DE
Reçu le 19/07/2024Aunis-
-Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 16 juillet 2024
DELIBERATION n°2024_07_02CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC) & CONTRAT
TERRITOIRE LECTURE (CTL) – CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE - DESIGNATION D'ELUS

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	28	40	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Chrislian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) - Eric BERNARDIN - Gilles GAY - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de Hervé GAILDRAT) - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Marie-France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYLAUX) - Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Jean-Michel SOUSSIN - Matthieu CADOT - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Kévin BAYNAUD) - Jean-Yves ROUSSEAU - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Absents :			
Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Stéphane AUGÉ, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK			
Alisson CURTY, Martine LLEU			

Secrétaire de Séance : Jean-Michel SOUSSIN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 10 juillet 2024	Télétransmission en préfecture le : 19 JUIL. 2024
Affichage de la convocation le : 10 juillet 2024	n°: 017-200041614-20240716-2024_07_02-DE Date de publication sur le site Internet : 22 JUIL. 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240716-2024_07_02-DE
Reçu le 19/07/2024

CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC) & CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) – CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE - DESIGNATION D'ELUS

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 juillet 2024,

Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente en charge de la Culture rappelle que depuis 2023, la Communauté de Communes Aunis Sud a mis l'accent sur la culture afin de mieux se faire connaître auprès de la population.

Après une opération de concertation « la Culture pour tous » menée avec le cabinet Res Publica et cofinancée par l'ANCT, la CdC se lance maintenant dans l'écriture d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) et d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) en partenariat avec la DRAC, le Rectorat, l'Education Nationale et le Département.

Des réunions de travail se sont tenues, les 5 février et 29 mai 2024.

Il convient désormais pour avancer dans la rédaction de ces contrats, de constituer un Comité de Pilotage chargé de suivre ces projets.

Madame Catherine DESPREZ, propose donc de composer le Comité de Pilotage, comme suit :

Au titre des institutions partenaires :

- le directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- la Présidente du Département 17 ou son représentant,
- un représentant du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine,
- deux représentants de l'Éducation Nationale :
 - un représentant de la rectrice de l'Académie de Poitiers (DAAC),
 - un représentant de la DSDEN,
- un représentant de la Coordination départementale de l'Education Artistique et Culturelle (EAC),
- la Conseillère pédagogique en Education Musicale du territoire,
- le Directeur académique ou son représentant,
- un représentant de la CAF.

Au titre des partenaires locaux :

- un représentant de l'Espace Culturel Le Palace,
- un représentant du Centre d'Animation et de Citoyenneté (CAC),
- un représentant de La Micro-folie de Surgères.

Au titre de la Communauté de Communes Aunis Sud :

- le Président de la Communauté Aunis sud, membre de droit,
- la Vice-Présidente en charge de la Culture ou son représentant,
- un ou des représentants de la commission extracommunautaire « culture ».

Madame Catherine DESPREZ précise que ce comité de pilotage pourrait être élargi, dans un second temps, en Comité Territorial de l'EAC, réunissant les structures et personnes actives dans les projets en cours.

Cette instance a toute son importance au moment du bilan des projets.

AR Prefecture

017-200041614-20240716-2024_07_02-DE
Reçu le 19/07/2024

Madame Catherine DESPREZ propose de désigner un ou des élus communautaires ou municipaux de la commission extracommunautaire « culture », membres de ce COPIL, en plus de Monsieur Jean GORIOUX, Président de la CdC et membre de droit et de Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente en charge de la culture.

Monsieur **Raymond DESILLE** fait part de sa volonté de faire partie de ce COPIL.

Madame Catherine DESPREZ ajoute que des comités techniques seront également mis en place pour construire les projets spécifiques d'éducation artistique et faciliter les partenariats entre les acteurs culturels locaux.

Ils sont impulsés par la Cdc et pourront être constitués selon les besoins :

- des services techniques du Rectorat (conseillers pédagogiques),
- de la DRAC, de la DDCS, de la CAF,
- des acteurs culturels, socioculturels, éducatifs du territoire,
- des agents de la CdC en charge de ces projets (Conservatoire, Réseau des bibliothèques, Site archéologique, Enfance jeunesse Famille).

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide la composition du Comité de Pilotage chargé de suivre le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) et le Contrat Territoire Lecture (CTL), comme présenté ci-dessus,
- Désigne au sein du Comité de Pilotage CTEAC / CTL, au titre des représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud,
 - Monsieur Jean GORIOUX, Président de la Communauté Aunis sud,
 - Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente en charge de la Culture,
 - Monsieur Raymond DESILLE, membre de la commission extracommunautaire « culture »,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 17 juillet 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSIN

AR Prefecture

017-200041614-20240716-2024_07_02-DE
Reçu le 19/07/2024

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.